

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN
Château de Chazey
01150 CHAZEY-SUR-AIN**

**SYNDICAT DE LA RIVIERE D'AIN
AVAL ET DE SES AFFLUENTS
Rue Marcel Paul
01500 AMBERIEU-EN-BUGEY**



Convention Année 2022

Installation de panneaux d'information

24 avril 2022

Entre

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain dont les locaux sont situés au Château de Chazey 01150 CHAZEY-SUR-AIN représentée par son président :
M. Jean-Louis GUYADER.

DENOMME CI-DESSOUS « **CCPA** » D'UNE PART

Et

Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A), établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau dont le siège social est situé rue Marcel Paul 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY, représenté par **M. Alain SICARD**, Président.

DENOMMÉ CI-DESSOUS « **SR3A** », D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit :

1 EXPOSE DES MOTIFS

Les bords de la rivière Ain sont de plus en plus fréquentés, de fin avril à septembre. Cette augmentation de fréquentation entraîne une recrudescence d'incivilités.

Face à ce constat, la **CCPA** et le **SR3A** se sont coordonnés, en concertation avec la cellule de coordination estivale pilotée par les services de l'état, pour améliorer la communication sur la basse rivière d'Ain, zone géographique naturelle située au cœur du territoire de la CCPA sur les communes de Ambronay, Blyes, Charnoz-sur-Ain, Chazey-sur-Ain, Loyettes, Saint-Jean-de-Niost, Saint-Maurice-de-Gourdans, Saint-Maurice-de-Rémens et Villieu-Loyes-Mollon.

Dans ce contexte, le SR3A prévoit de mener une campagne de communication sur la basse rivière d'Ain à travers la pose de panneaux et notamment sur des communes de la CCPA.

2 OBJET DE LA CONVENTION

Le **SR3A** s'engage à :

- Réaliser le visuel du panneau d'information et le faire valider par la CCPA,
- Trouver un prestataire pour fabriquer et poser les panneaux d'information aux endroits mentionnés dans l'article 3.
- Payer le prestataire pour la fabrication et la pose des panneaux.

La **CCPA** s'engage à :

- Rembourser le SR3A du montant de la facture du prestataire pour la fabrication et la pose des panneaux.

3 PERIMETRE D'APPLICATION

Les lieux identifiés pour la pose des panneaux sont les suivants :

- **Blyes** : Pose d'un stickers sur le panneau en bois du parkings d'accès aux bords de l'Ain,
- **Saint-Maurice-de-Gourdans** : Pose d'un panneau sur le parking aménagé de Port-Galland,
- **Villieu-Loyes-Mollon** : Pose d'un stickers sur le panneau en bois situé au pont de Chazey, pose d'un panneau sur le parking aménagé du stade de foot.

4 REMUNERATION DE LA PRESTATION

Le coût total des prestations (fabrication + pose) est estimé à 2631,20E TTC.

Sur présentation de la facture émise par le prestataire, le SR3A paie l'ensemble de la prestation. La CCPA rembourse ensuite au SR3A le coût total de cette prestation.

5 DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention s'achèvera de droit après le remboursement de la CCPA au SR3A ;

Les contestations qui pourraient s'élever entre la **CCPA** et le **SR3A** au sujet de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat seront de la compétence des tribunaux administratifs.

Fait en deux exemplaires, à....., le.....2022.

Pour la Communauté de Communes
De la Plaine de l'Ain

Pour le Syndicat de la Rivière d'Ain
Aval et de ses Affluents,

Jean-Louis GUYADER

Alain SICARD



Contacts :

Mickaël LE GALL
Chargé de projet Natura 2000
mickael.legall@ain-aval.fr

04 74 37 42 80 – contact@ain-aval.fr